



Projet de contrôle du myriophylle à épis au lac O'Malley financé par une taxe de secteur

Le problème persistant du myriophylle à épis (MAÉ) au lac O'Malley

Quel est l'état du lac O'Malley ?

Le lac O'Malley se trouve au stade de vieillissement oligo-mésotrophe (intermédiaire) selon les trois paramètres évalués soit le phosphore, la chlorophylle et la transparence. Il s'agit d'un lac clair mais dans lequel on retrouve des végétaux et sédiments. Notons que la qualité de l'eau de baignade est mesurée trois fois par été à quatre endroits sur le lac et s'avère depuis plusieurs années de bonne à excellente. Notre lac pourra donc convenir longtemps aux loisirs nautiques si on en prend soin.

Quelle est la nature du problème que pose le myriophylle à épi (MAÉ) ?

Le MAÉ est une plante envahissante apparue en Amérique du Nord dans les années '40. Près de la moitié des lacs en Estrie sont affectés. Au lac O'Malley, le MAÉ a été observé une 1ère fois au début des années 2000. Il se reproduit très facilement par ses graines et ses boutures. C'est pourquoi on l'appelle la plante zombie. Cette plante est celle qui cause le plus de nuisances sur les activités nautiques. Le réchauffement climatique (été chauds et humides) favorise sa prolifération. Selon l'état des connaissances actuelles, on ne peut pas éradiquer le MAÉ. Une fois qu'il est installé, on ne peut que le contrôler à un niveau jugé acceptable par les résidents.

Outre de favoriser le vieillissement du lac (l'eutrophisation), il constitue une menace pour l'environnement et l'économie.

Quelle est l'ampleur du problème que posait le MAÉ aux usagers du lac O'Malley ?

Jusqu'à l'été 2022, on retrouvait surtout le MAÉ aux deux extrémités du lac, près du chemin des Fleurs et vis-à-vis le chemin North. On retrouvait aussi plusieurs herbiers de moindre importance un peu partout le long des rives. Ainsi, on évalue à 30 % les rives où proliféraient des herbiers, ce qui apportaient des contraintes pour la baignade et la circulation en embarcation.

Plus important encore, le risque de propagation dans les autres secteurs était grand. La forte densité des herbiers de MAÉ rend difficile la pratique d'une foule d'activités récréatives tels la nage et le canotage... Elle rend également la baignade à risque puisque les dangers de noyade sont augmentés. Nous aurions donc pu perdre l'usage et la beauté de notre lac à moyen terme.

De plus, avec son aspect peu attirant, que dire de l'impact sur la valeur de nos propriétés? Des études scientifiques provenant du Vermont et de l'État de Washington ont démontré des pertes de valeur de 16 % et de 19 % sur les propriétés. C'est pourquoi il était important d'agir sans attendre !

Quelles actions ont été prises pour réduire l'emprise du MAÉ ?

L'APELO agit depuis 2010 pour lutter contre cette plante exotique envahissante. En retenant les services du RAPPEL, 160 000 \$ et plus de 2 300 heures de bénévoles ont été investis jusqu'en 2022 pour prévenir la prolifération et contrôler le MAÉ, ainsi que pour limiter l'apport de sédiments qui favorisent l'implantation de cette plante.

Foire aux questions

En 2014, nous avons été parmi les premiers à utiliser les toiles de jute. Aujourd'hui, les méthodes se sont raffinées : nous avons appris qu'il est plus efficace de couvrir beaucoup plus large que les herbiers et d'inspecter et nettoyer le dessus des toiles chaque année. On procède aussi maintenant à de l'arrachage manuel par des plongeurs expérimentés pour les plus petits herbiers. Le coût de ces activités de contrôle a ainsi augmenté.

Même si des actions importantes ont été entreprises, réduisant l'ampleur des herbiers de MAÉ de 8 % à 4 % entre 2011 et 2019, les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos efforts. Le MAÉ reprenait toujours du terrain chaque année.

Pourquoi faire des travaux aussi importants en 2022 et 2023 au lieu des travaux que l'APELO faisait habituellement chaque année ?

Dans le cas du lac O'Malley, on devait absolument traiter les deux gros herbiers à chaque extrémité du lac pour réussir à maîtriser la prolifération de cette plante. Si on avait poursuivi nos travaux comme habituellement, nous aurions dépensé beaucoup d'argent et d'efforts sans espoir de maîtriser le MAÉ, et avec un risque croissant de perdre le contrôle, accentué par le réchauffement climatique.

Pour prendre le dessus sur le MAÉ et avoir une efficacité optimale en limitant au minimum la propagation, il valait mieux investir dans une opération radicale et exhaustive, c'est-à-dire traiter tous les herbiers de MAÉ du lac en un seul été. Ce qui a été fait à l'été 2022. L'été 2023 sera consacré au retrait des sacs de lestage, à l'inspection des travaux réalisés et à l'arrachage de ce qui aura repoussé. Il ne faut pas oublier que nous devons poursuivre par la suite l'inspection annuelle et l'arrachage des repousses, afin de continuer à garder le contrôle sur cette plante.

On a la chance d'avoir un lac assez petit et des herbiers qui sont encore en quantité limitée pour pouvoir agir de la sorte, soit tous les traiter.

Le recouvrement du MAÉ par des toiles de jute, est-ce vraiment efficace ?

Selon le RAPPEL, des experts reconnus en la matière, les toiles de jute sont efficaces pour les massifs de MAÉ de densité moyenne à très forte. Les toiles doivent cependant être entretenues par la suite, car le MAÉ peut s'y réimplanter et on doit arracher les tiges qui poussent dessus. De même, il faut recouvrir une plus grande surface que celle des herbiers (environ 2 fois plus). Dans le passé, cette méthode était moins efficace dans les secteurs situés face au vent dominant, en raison de l'apport de boutures par le vent. C'est pourquoi, cette fois-ci, nous avons voulu couvrir tous les herbiers simultanément, à l'est et à l'ouest, au nord et au sud, pour éviter le problème de dispersion des boutures et limiter au minimum la prolifération de cette plante qu'on surnomme zombie.

Dans quel état sont les toiles installées il y a quelques années ? Combien de temps durent-elles ? Serons-nous obligés de recommencer dans quelques années ?

Les toiles commencent à se désagréger 3 à 4 ans après la pose. C'est pourquoi il est important de les entretenir, c'est-à-dire d'enlever les fragments de myriophylle qui repoussent dessus et autour des toiles. Et en posant des toiles d'une plus grande superficie au-dessus de chaque herbier, la plante va davantage s'étouffer et moins chercher à repousser à côté. Enfin, en traitant tous les herbiers, par la pose de toiles ou l'arrachage, on maximise nos chances de réussite. Suite aux travaux de 2022, il sera cependant important de procéder à une inspection annuelle et d'arracher toutes les repousses au fur et à mesure.

Foire aux questions

Une taxe de secteur pour une contribution environnementale équitable pour tous et un investissement optimal

Qu'est-ce qu'une taxe de secteur ?

Une taxe de secteur est une taxe spéciale imposée aux citoyens d'un secteur circonscrit d'une municipalité qui bénéficient des travaux financés avec leur contribution.

Cette façon de faire a déjà été utilisée pour la municipalisation des chemins dans le Domaine Mont-Orford et dans le secteur du lac des Sittelles pour prévenir la dégradation des surfaces de roulement, des fossés de drainage et des fossés des chemins.

Dans ce cas, elle est destinée à financer les travaux de contrôle du myriophylle à épis au lac O'Malley qui vise à traiter tous les herbiers présents dans le lac. Elle est imposée aux résidents riverains et à ceux ayant un droit d'accès au lac en bonne et due forme, après que les travaux aient été réalisés.

Pourquoi instaurer une taxe de secteur ?

Cette taxe permet d'intensifier radicalement la lutte au MAÉ au lac O'Malley et nous donne enfin l'avantage sur cette plante envahissante. Les efforts déployés par l'APELO depuis 12 ans et la qualité de l'eau du lac auront autrement été compromis. Protéger la valeur d'usage du lac, c'est aussi protéger la valeur des propriétés riveraines et ayant droit d'accès au lac.

À quoi servira la taxe de secteur ?

La taxe de secteur couvre les dépenses des travaux requis pour traiter simultanément tous les herbiers du lac à l'été 2022, de même que pour produire le rapport de suivi de performance ainsi qu'un plan directeur de gestion des sédiments. Il s'agit de poser des toiles de jute pour recouvrir les plus gros herbiers et d'arracher les plus petits herbiers ainsi que les repousses sur et autour des toiles déjà installées. Pour une efficacité maximale, nous recouvrons les herbiers avec une plus grande surface de toiles, soit environ deux fois la superficie des herbiers. En 2023 les sacs de lestage devront être enlevés, les toiles vérifiées et nettoyées et le rapport de suivi de performance préparé.

Qui paiera cette taxe de secteur ?

Tous les riverains et tous les propriétaires ayant un droit d'accès légal au lac O'Malley feront partie du bassin de taxation et paieront une taxe spéciale à la municipalité d'Austin pour ces travaux.

La taxe sera-t-elle répartie équitablement ?

Le principe d'équité a guidé l'APELO depuis le début de cette démarche. Après plusieurs consultations et maintes réflexions, l'APELO propose de moduler la tarification selon 4 tarifs différents, selon que la propriété soit bâtie ou vacante, riveraine ou avec droit d'accès.

Afin d'établir les tarifs sur la base de la plus-value d'une propriété riveraine comparativement à une propriété avec accès, nous avons recherché une base de comparaison objective. Grâce au rôle foncier, nous avons ainsi comparé la valeur des terrains des propriétés riveraines avec celles des terrains des propriétés ayant un accès au lac. Sur la base d'un nombre statistiquement significatif de propriétés comparables, nous avons constaté que les terrains riverains valent 2 fois plus que les terrains avec droit d'accès. Ce ratio de 2 pour 1 sera ainsi appliqué aux tarifs des propriétés riveraines et des terrains avec accès. Nous appliquerons ce même ratio 2 pour 1 pour les terrains bâtis et les terrains vacants.



Foire aux questions

Comment cette taxe sera-t-elle instaurée ?

La municipalité débourse le coût des travaux suite à leur réalisation. Elle impose ensuite aux résidents concernés une taxe de secteur qui s'appliquera sur 5 ans. Le coût des travaux pour les résidents est ainsi réparti sur 5 ans.

Avez-vous demandé le consentement des propriétaires concernés ?

Tous les propriétaires touchés par cette tarification ont été invités à s'exprimer sur ce projet et la tarification lors d'une séance d'information tenue le 23 août 2020. Lors de cette séance, tous les propriétaires présents à la fin de la rencontre ont donné leur appui au projet.

Le mécanisme utilisé pour effectuer ces travaux dans un secteur de la municipalité implique également un volet démocratique, soit la tenue d'un registre à la municipalité suite à l'adoption du règlement d'emprunt. Les résidents s'opposant au projet ont pu à l'automne 2021 signer ledit registre. Les signatures ayant été peu nombreuses, la municipalité a pu aller de l'avant avec le projet.

À partir de quand la taxe est-elle en vigueur ?

Suite aux travaux prévus à l'été 2022 et 2023, la municipalité procède au calcul de la taxe d'après le coût réel des travaux. La taxe de secteur sera appliquée par la suite sur le compte de taxes ou sur un compte distinct.

Pour combien d'années sera-t-elle appliquée ?

La taxe sera appliquée annuellement durant 5 ans.

Qui assume la gestion des sommes collectées par la taxe ?

C'est la municipalité qui gère les travaux et les sommes recueillies par la taxe de secteur servant à couvrir le coût des travaux. La municipalité d'Austin indique le montant de la taxe de secteur sur le compte de taxe.

Comptez-vous diminuer la cotisation de l'APELO dans les années qui viennent ?

L'APELO doit continuer à exercer une vigie, à prendre actions pour protéger le lac et son environnement. Sa mission demeure essentielle d'autant plus que tous auront contribué à améliorer la santé du lac via les travaux importants de contrôle du MAÉ qui ont lieu en 2022 et 2023. Nous désirons protéger cet investissement et nous assurer d'en récolter véritablement les bénéfices.

Les inspections, l'inventaire et le suivi effectués par le RAPPEL, le nettoyage des toiles et du pourtour seront toujours nécessaires tant que la plante ne sera pas éradiquée, ce qui selon les connaissances actuelles n'est pas réaliste. Ce sont des actions qui sont relativement coûteuses.

Chaque année, comme d'habitude, nous préparons le budget requis qui nous permet de réaliser les activités prévues, en ajustant si c'est possible les cotisations. Il est important de maintenir voire d'accroître le membership de l'Association pour pérenniser les travaux et parvenir à garder le contrôle du MAÉ.

Nous comptons sur vous !